

TECHNICIEN – ZONES D'ACTIVITÉS

IDENTITE ET CADRE STATUTAIRE DE L'AGENT

NOM Prénom

Statut : Titulaire/Contractuel (art. 3-3 2°)
 Catégorie : B
 Filière : Technique
 Cadre d'emplois : Technicien territorial
 Grade : /
 Famille de métiers : Fonction de gestion, de coordination, de pilotage ou de conception
 Niveau d'études minimum requis : Diplôme de niveau 4 ou équivalent et/ou expérience d'au moins 2 ans sur des fonctions similaires

Temps de travail : Complet
 Cycle hebdomadaire : 35 heures
 Date de prise de poste : 01/10/2021

POSITIONNEMENT DU POSTE

Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement Durable
 Direction des Travaux et du Patrimoine
 Service Patrimoine
 Cellule Infrastructures
 N+1 : Responsable de la Cellule Infrastructures

DEFINITION METIER

Le technicien assure le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations.
 Il assure également la surveillance du domaine public de l'EPCI et la gestion du domaine public routier.

FINALITE DU POSTE

Le Technicien Zones d'Activités assure la maintenance préventive et curative des infrastructures de l'EPCI, il organise et supervise le nettoyage des chaussées, trottoirs et espaces publics, des monuments et le traitement des pollutions visuelles.
 Il assure l'organisation, la planification et la gestion au quotidien de tout ou partie d'un chantier de travaux d'entretien de VRD, le contrôle de l'exécution des travaux effectués par des agents d'entretien et d'exploitation de la voirie.
 Il assure également la gestion du domaine public (routier) des zones d'activités.

ACTIVITES PRINCIPALES

TRONC COMMUN « Gestion de projet »

- Elaborer ou participer à l'élaboration du ou des cahiers des charges des projets,
- Piloter le projet en constituant, organisant, coordonnant et animant l'équipe projet selon le cahier des charges,
- Constituer, animer et coordonner un groupe de travail et/ou un réseau de partenaires,
- Construire une méthodologie adaptée aux projets : déterminer une programmation des actions et des moyens à mettre en œuvre, élaborer des procédures adaptées,
- Produire les outils de suivi et de reporting (analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et/ou qualitatives) associés au projet,
- Participer à la négociation et à l'allocation des moyens et optimiser les ressources prévisionnelles allouées dans le cadre des projets,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur le projet,
- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une stratégie ou à un projet,
- Communiquer sur l'avancement du projet,
- Exercer une fonction de veille sur le domaine traité,
- Participer aux bilans et aux retours d'expérience.

TRONC COMMUN « Coordination des équipes »

- Diriger, organiser et planifier les activités des différents corps d'état de(s) équipe(s) de régie,
- Effectuer les commandes nécessaires en matériaux et matériels pour les besoins de(s) équipe(s),
- Préparer et assurer le suivi financier nécessaire au bon fonctionnement de(s) équipe(s),
- Contrôler les dépenses,
- Renseigner et communiquer l'état d'avancement et l'achèvement des opérations sur la GLPI,
- Capitaliser les données et actualiser les plans propres à chaque site à l'issue de toute intervention réalisée,
- Veiller au respect et à l'application des mesures d'hygiène et de sécurité par les agents placés sous son autorité (port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), procédures d'utilisation et d'entretien des machines-outils, restrictions médicales éventuelles en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines).

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES PRINCIPALES

Connaissances

	I	P	M	E
Environnement territorial			X	
Organisation et services de l'EPCI			X	

TECHNICIEN – ZONES D'ACTIVITÉS

Instances, processus et circuits de décision de l'EPCI			X	
Environnement professionnel du/des domaines d'activité (acteurs, partenaires, etc.)			X	
Enjeux, évolutions et cadre normatif du/des domaines d'activité			X	
Méthode et ingénierie de gestion de projet			X	
Méthode et technique d'évaluation des coûts			X	
Méthode et outils d'évaluation de projet			X	
Méthode d'élaboration de critères et indicateurs de suivi			X	
Marchés publics et achats			X	
Savoir-faire	I	P	M	E
Conseiller			X	
Coordonner une équipe			X	
Programmer, planifier et coordonner les activités			X	
Savoir déléguer, contrôler et évaluer			X	
Gérer un conflit				X
Travailler et animer en/une équipe (en transversalité)				X
Travailler et animer en/un réseau			X	
Animer une réunion			X	
Élaborer et gérer un budget		X		
Conduire et gérer un projet		X		
Communiquer en interne et en externe			X	
Réaliser un reporting écrit et oral (tableaux de bord, indicateurs, etc.)			X	
Rédiger un cahier des charges			X	
Assurer une veille juridique et réglementaire		X		
Outils bureautiques et environnement Web			X	
Logiciels métiers			X	
Savoir-être				
Esprit d'analyse et de synthèse	Esprit d'équipe			
Autonomie	Force de proposition			
Rigueur	Diplomatie			
Organisation	Discrétion			
Réactivité	Adaptabilité et flexibilité			
Sens relationnel	Ponctualité			

ACTIVITES SPECIFIQUES

Surveillance et entretien du patrimoine de voirie et des espaces publics

- Effectuer des missions de surveillance d'un itinéraire ou d'un secteur géographique pour repérer les désordres, pannes et dysfonctionnements,
- Estimer, quantifier et planifier les travaux d'entretien courant de la voirie,
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable.

Gestion de la voirie

- Suivre les travaux des concessionnaires,
- Suivre et mettre à jour la planification des travaux concessionnaires (particulier et gros travaux),
- Effectuer l'enregistrement et la réponse des D.I.C.T. et des D.T,
- Assurer le suivi et le contrôle des interventions réalisées par les entreprises en charge des différents travaux concessionnaires,
- Gérer les bouches de lavage (contrôle consommation, suivi travaux de réparation et de création),
- Répondre aux demandes des riverains et conciliations avec les concessionnaires,
- Etablir les arrêtés de voirie pour les différents chantiers,
- Assurer le suivi des chantiers aménageurs (droit de voirie, occupation du domaine public, remise en état de l'espace public après travaux, etc.)
- Délivrer des autorisations de voirie (bateau pavé, terrasse, étalage, benne, échafaudage, enseigne...) - Tâches polyvalentes,
- Faire respecter le(s) règlement(s) de voirie.

Assimilation du dossier technique et recherche des modalités techniques et normes d'exécution du chantier

- Lire et interpréter des documents techniques,
- Veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors de la réalisation des ouvrages, dans le cadre éventuel d'une démarche qualité ou d'une certification,

TECHNICIEN – ZONES D'ACTIVITÉS

- Piloter la réalisation d'un ouvrage d'art mettant éventuellement en œuvre des solutions technologiques innovantes,
- Développer et entretenir des réseaux professionnels d'information.

Vérification du respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers

- Mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Appliquer et faire appliquer la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux outils et aux produits utilisés,
- Contrôler le respect des règles de sécurité,
- Vérifier l'application des règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public.

Prise en compte du dossier technique et des normes d'exécution d'un projet

- Prendre connaissance auprès du chef de projet ou du conducteur de travaux des travaux à effectuer, des techniques de mise en œuvre choisies et des contraintes à prendre en compte,
- Reconnaître le terrain et vérifier la faisabilité des travaux à effectuer,
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels,
- Analyser les différents plans d'exécution ainsi que les moyens mis à disposition pour la réalisation du chantier (main-d'œuvre, matériels, matériaux),
- Adapter les solutions techniques,
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques,
- Faire un petit relevé de plan, effectuer un croquis coté,
- Procéder à l'implantation et au traçage d'ouvrage en utilisant les documents.

Organisation de chantiers réalisés en régie ou par des entreprises

- Planifier les opérations sur un chantier,
- Contrôler les calendriers d'avancement des travaux et apporter les modifications nécessaires au respect des délais et du budget engagé,
- Piloter, coordonner et contrôler les interventions des équipes d'agents d'exploitation et d'entretien en interne ou d'ouvriers en externe,
- Assurer l'implantation et le suivi de l'exécution par les équipes d'agents d'exploitation et d'entretien des projets techniques,
- Guider et contrôler l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et aux exigences de sécurité,
- Prévoir et coordonner l'intervention des machines et des engins de chantiers,
- Recevoir les partenaires et faire remonter les informations.

Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier

- Établir des rapports de chantiers et des métrés contradictoires de travaux,
- Rédiger un « carnet de constats » concernant l'exécution des travaux,
- Établir des bilans journaliers, rapports, comptes rendus,
- Vérifier la correspondance entre les travaux et le contrat initial,
- Participer à la visite de la commission de sécurité.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES SPECIFIQUES

Connaissances	I	P	M	E
Régime juridique du domaine public			X	
Définition, délimitation, classification et consistance du domaine public			X	
Méthodes d'estimation du coût de réalisation des ouvrages et de leur coût d'entretien et d'exploitation			X	
Normes et règles de sécurité sur les chantiers			X	
Notions de base sur les études d'impacts (bruit, protection des milieux et des ressources naturelles)			X	
Missions du MOA (maître d'ouvrage), de l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) et du MOE (maître d'œuvre)			X	
Études préalables, études d'impact et réglementation (lois sur l'air, sur le bruit, sur l'eau)			X	
Loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) appliquée aux infrastructures routières et aux réseaux			X	
Procédures DT DICT et Réforme anti endommagement des réseaux			X	
Structure d'un réseau d'éclairage public			X	
Maintenance préventive et curative des réseaux d'éclairage public			X	
Aménagements de sécurité			X	

TECHNICIEN – ZONES D'ACTIVITÉS

Gestion écoresponsable des déchets de chantier			X	
Principes de calcul des fondations			X	
Topographie pratique de chantier			X	
Savoir-faire	I	P	M	E
Techniques d'analyse et de diagnostic de la voirie (chaussées, équipements, dépendances, ouvrages etc.)			X	
Stratégies et techniques d'entretien courant, préventif et curatif			X	
Entretien des différents éléments constitutifs de la voirie			X	
Techniques de lecture de plan à toutes les échelles			X	
Techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels et contemporains			X	
Techniques de gestion et d'organisation de chantiers			X	
Estimation prévisionnelle, métrés			X	
Contrôler la conformité des documents administratifs			X	
Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses			X	
Développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus			X	

ACTIVITES SECONDAIRES

TECHNICITE

CONDITIONS D'EXERCICE

<u>Lieu d'affectation :</u> Siège (Le Crayon)	<u>Bureautique :</u> Poste de travail, Logiciels métier.	<u>Certification/Brevet/Permis :</u> Permis B.	<u>Conditions particulières :</u>
--	--	---	-----------------------------------

NB : Une fiche de poste n'a pas vocation à être exhaustive. Elle peut évoluer (révision, mise à jour) en fonction des nécessités de service.